

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.

Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.

Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.

Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.

A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 54

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES AMICALES LAÏQUES,
MOUVEMENTS DE JEUNES ET ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET
SOCIO-EDUCATIVES**

Le crédit inscrit au budget primitif 2009 en vue de l'attribution des subventions de fonctionnement à des amicales laïques, mouvements de jeunes et associations socioculturelles et socio-éducatives est de 45 000 euros.

Suite aux précédents conseils municipaux le solde de la ligne budgétaire s'élève à 9 390 euros.

En accord avec votre commission, il vous est demandé de bien vouloir attribuer les subventions suivantes :

VILLES ET VILLAGES : 450 euros

L'association Villes et Villages organise entre les citadins et les ruraux des journées de détente, d'échanges, de découvertes en ville et à la campagne pour permettre aux familles socialement défavorisées d'accéder à des loisirs variés dans un esprit de solidarité et de convivialité intergénérationnel.

GENEPI : 2000 euros

Le groupe GENEPI, association étudiante oeuvrant pour la réinsertion des personnes incarcérées, organise des interventions à la Maison d'arrêt de Riom et de Clermont-Ferrand.

Parallèlement, cette association participe à diverses manifestations afin d'informer et de sensibiliser le public : débats, mise en place de cellule fictive, projection de film...

GENEPI sollicite de la Ville une subvention de fonctionnement pour essentiellement aider les bénévoles de cette association dans les déplacements en milieu carcéral.

LA MAISON DES POTES : 450 euros

L'association organise des actions en direction des enfants, des familles et des jeunes. Elle permet également aux jeunes de donner leur opinion sur des problèmes divers par le biais du journal « Pote à Pote ». Elle intervient également dans le domaine de la médiation sociale et juridique et tient des réunions avec les femmes des quartiers sur les thèmes de la prévention dans le domaine de la santé (Sida, drogue, alcool, violence...)

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à _____ et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,